

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP 220)

DU 16 janvier 2008.

1. Préavis de grève ZP CHARLEROI

Un relevé des nombreux manquements est fait :

- logistique (matériel et véhicule)
- Moyens Humains : déficit criant en personnel
- Infrastructure
- BET

Un audit sur le fonctionnement est réclamé.

Les organisations dénoncent que le CDP Stratsaert n'est mandaté que pour expliquer les mesures envisagées par le Bourgmestre et non pour négocier et trouver une solution.

Le CDP Stratsaert donne les précisions suivantes : concernant les effectifs la volonté est réelle, les budget pour un cadre complet existe soit 1262 personnes. Et les emplois sont ouverts, jusque 150 postes à pourvoir par phase de mobilité. La norme minimale a été augmentée à 1058 et notre zone est à présent considérée comme déficitaire et bénéficie de priorité. Nous envisageons un recrutement direct de policiers par la zone comme la Loi permet maintenant.

Les organisations signalent que cette disposition était déjà annoncée il y a un an et on entend aujourd'hui que « l'on envisage » ... donc encore une fois rien de décidé concrètement!

- *concernant les véhicules, un cahier de charge pour un renting du charroi, a été finalisé mais doit encore avoir l'aval de la tutelle.*
- *concernant la demande d'audit, nous ne voyons pas d'objection à cette demande.*

Le SNPS signale qu'outre l'hypothétique futur commissariat central, de nombreux commissariats présentent un risque réel pour la santé voire l'intégrité physique du personnel qui y travaille.



On dénonce l'absence de décisions politiques et l'absence d'engagement concrets dans ce cadre.

Le préavis est maintenu et sera confirmé en CCB Locale ce jeudi 17.

2. Préavis de grève ZP Brasschaat

Problématique : non respect des procédures quant à la nomination d'un CP dans le service SER

Préavis maintenu – première (ré)action prévue : contact et courrier vers PR local Brasschaat

Préavis maintenu – réunion avec affiliés prévue.

3. Divers:

Dans le cadre de notre cahier de revendication (11 points), l'autorité nous communique :

- **la poursuite de la procédure concernant les protocoles d'accord qui n'ont pas encore été coulé en force d'arrêt royaux et/ou arrêtés ministériels DONT notamment l'AR boni-santé ! (à suivre donc).**
- **Qu'en conseil des ministres, le cahier sera examiné ? L'autorité nous communiquera « la suite réservée ».**

Suite à la demande du SNPS du retrait du formulaire/questionnaire d'évaluation concernant la promotion sociale CALOG, l'autorité nous fera connaître sa position au prochain comité de négociation

Les dispositions prévues par l'AR du 03-06-2007 (MB du 14-06-07) - concernant qu'exceptionnellement en 2008, le jour férié prenant la place de l'ascension est fixé le 2 mai - restent acquises pour les services de police.

Concernant le « tapis rouge » et les commissionnements liés à la proportionnalité à la police judiciaire, confirmation nous est donnée que les différentes listes y afférentes sont déterminés en application stricte de la loi du 3 juillet 2005 (loi Vésale).

Poursuite des discussions le 30-01-2008.



Le SNPS vous informe !